

**12^{ème} session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
Mardi 16 juillet 2019 à Genève**

15 heures-18 heures

Point n°6 : Activités dans les pays

Orateur : Alexandre Sommer-Schaechtele

Madame la Présidente merci de m'accorder la parole,

Je m'appelle Alexandre Sommer-Schaechtele. J'appartiens à la Nation Kali'na Tileuyu, l'une des six nations autochtones de Guyane française, une région d'outre-mer située en Amérique du Sud.

Mon organisation a formulé en octobre 2018 une requête en alerte rapide devant le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD). L'objectif de cette requête est de défendre le consentement préalable libre et éclairé des peuples autochtones qui ont exprimé le rejet définitif de l'activité industrielle de l'or en Guyane française.

Dans sa lettre du 14 décembre 2018, le Comité a demandé expressément au représentant de la Mission permanente que la France collabore avec les experts du MEDPA et apporte des engagements avant le 8 avril 2019.

Grâce à notre requête, mais aussi au rapport des experts de l'ONU sur la biodiversité (IPBES) remis au Président Emmanuel Macron, le Gouvernement français a décidé le 23 mai 2019 de mettre un terme au projet minier "Montagne d'Or".

C'est une victoire. Cependant, le Gouvernement français n'apporte aucune réponse concernant la fin définitive des mines industrielles, pas plus qu'il ne répond à la demande de collaboration avec le MEDPA.

Nous rappelons à la France qu'elle doit en tant qu'État membre faciliter le travail des experts du MEDPA, et répondre de manière transparente aux pétitionnaires des requêtes qui lui sont adressées par les organes de traité.

L'absence de réponse, ou le refus de collaborer des États membres, créent une situation de blocage à la visite dans les pays. Ceci remet en cause l'efficacité du mandat des experts, tout comme celui de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones.

Face à ce constat, nous invitons donc le MEDPA à orienter ses futurs travaux sur une réforme globale des mécanismes des Nations Unies concernant les questions autochtones.

Enfin, nous rappelons qu'une proposition de loi sur l'interdiction de l'utilisation du cyanure dans les exploitations minières est en cours au Sénat. Il s'agit de la seule garantie législative pour la préservation de notre environnement.

Nous demandons donc à la Mission permanente de la France d'exprimer une réponse claire à la question suivante :

Le Gouvernement français peut-il nous garantir la fin définitive des mines industrielles en Guyane française et interdire l'utilisation du cyanure dans la prochaine réforme du code minier ?

Madame la Présidente je vous remercie.

Le Vice-président,
Alexandre Sommer-Schaechtele